

Paris, le 27 novembre 2015

Communiqué de presse



Eco-prêt à taux zéro : les banques françaises engagées dans le financement de la rénovation énergétique des logements

La Fédération Bancaire Française (FBF) accueille favorablement les modifications de l'Eco Prêt à Taux Zéro (Eco PTZ) annoncées aujourd'hui par le gouvernement visant à en élargir le champ. La profession bancaire accompagne pleinement la mobilisation des pouvoirs publics en faveur de la rénovation énergétique des logements.

Les dispositions annoncées visent à :

- prolonger l'Eco-PTZ jusqu'en 2018 ;
- créer en 2016 un micro-crédit à taux zéro pour les ménages modestes aidés par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ;
- inclure l'Eco-PTZ dans l'offre globale de prêt lors de l'achat d'un bien, avant même de disposer d'un devis de travaux de rénovation énergétique.

Accessible sans conditions de ressources, l'Eco-PTZ est un crédit à taux zéro qui permet de financer les travaux d'économie d'énergie réalisés par les particuliers. Pour être éligibles, les travaux doivent être réalisés par un artisan ou une entreprise du bâtiment labellisé RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Depuis la création de l'Eco-PTZ en 2009, la mobilisation des banques françaises a contribué au succès de ce dispositif : 300 000 Eco-prêts à taux zéro ont été accordés à des particuliers pour un financement cumulé proche de 5 milliards d'euros. Chaque année, les banques françaises financent au total 7 milliards d'euros de travaux de performance énergétique, selon le Conseil national de l'habitat.

En 2016, les réseaux bancaires resteront également très engagés dans la distribution de l'Eco-prêt aux copropriétés, et ils intensifieront la sensibilisation de leurs chargés de clientèle sur la distribution de l'Eco-PTZ.

De plus, la FBF accompagne l'action d'information du gouvernement. Elle met à disposition du public le mini guide éco-prêt à taux zéro et prochainement un mini guide éco-prêt copropriété, disponibles gratuitement sur le site www.lesclesdelabanque.fr. Cette documentation pratique sera aussi présente sur les sites de chacun des réseaux bancaires distributeurs.

CONTACTS

Pascal HENISSE: 01 48 00 50 07- phenisse@fbf.fr
Céline CASTEX: 01 48 00 52 66 - ccastex@fbf.fr
Terence DE CRUZ: 01 48 00 50 70 - tdecruz@fbf.fr

FBFservicedepresse@fbf.fr
Suivez-nous sur Twitter
@FBFFrance